

	Règlement de sécurité de base	Version 2.0
	Fédération Wallonne des Clubs de Parachutisme	Mai 2024

13. Brevet Track: TR-C Track avancé

Nom et prénom :
Dropzone & nombre de sauts :

Conditions :

Remplir les conditions du brevet TR-B.	
L'accord d'un instructeur track agréé basé sur une preuve vidéo ou par deux sauts qui suit le programme suivant est obligatoire :	
• Une sortie stable en track sur le ventre ou sur le dos.	
• Deux virages à gauche ou à droite de 90°.	
• Une variation d'angles pendant 10 secondes.	
• Exécuter un changement de position durant le saut (du ventre vers le dos ou inversement)	
• Commencer la séparation de sa propre initiative à l'altitude prévue et dans la bonne direction.	
• Atteindre une séparation horizontale assez grande grâce au suivi des bonnes mesures.	
• Exécuter toutes ces étapes sans perte de stabilité, sans sortir de son slot (pour le strong side) et sans sortir de son quadrant (pour le weak side), et sans se faire larguer.	
Recevoir un briefing sur le début de la track tête en haut.	
Recevoir un briefing sur la dérive en track tête en haut	
Recevoir un briefing sur les transitions dynamique.	

Restrictions et autorisations :

- Le titulaire peut faire des sauts track sur le ventre ou sur le dos dans des groupes sans limitation du nombre de participations
- Autorisation de commencer le dynamique (saut comprenant toutes les positions de la track apprise jusque-là).

Nom et signature de l'initiateur track	Signature du titulaire du brevet TR-C
Déclare que le titulaire a accompli les conditions du brevet.	Déclare se conformer aux conditions et restrictions du brevet.